

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 13 mars 2023

N° CM13032023-21B
NB/CPG

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 7 mars 2023

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 27

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme E. BILLEAUD, M A. PERROTIN, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M F. RABAUD

Procuration à

M JC MARCHAND

Mme M. LERAY

"

M A. PERROTIN

Mme E. RABILIER

"

Mme I. BROSSET

Absent :

M C. PRIOU

Secrétaire : Mme N. FIORI

OBJET : MARCHÉ POUR LA REFECTION DES COURTS DE TENNIS EXTERIEURS ET CREATION D'UN COURT DE PADEL

VU les délibérations n° CM14112022-03 du 14 novembre 2022 et n° CM30012023-03 du 30 janvier 2023, relatives à l'approbation de l'Avant-Projet Détaillé pour la réfection des courts de tennis extérieurs et la création d'un court de padel, à la validation de l'enveloppe financière et aux demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Vendée et de l'Agence Nationale du Sport ;

CONSIDERANT que dans le cadre de ce projet, la Commune a engagé une consultation en procédure adaptée au sens des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 et R2131-13 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT que la dévolution du marché comprend une prestation de base assortie de trois prestations spécifiques éventuelles (PSE), à savoir :

- PSE 1 : Eclairage bandeau LED des courts de tennis ;
- PSE 2 : Eclairage de la piste de padel ;
- PSE 3 : portillons avec système de gestion d'accès ;

CONSIDERANT la publication de cette consultation sur le profil d'acheteur de la Commune le 19 janvier 2023 assortie d'une date limite de remise des offres au 10 février 2023, à 12h00 ;

CONSIDERANT que la Commune a reçu deux offres : SOLS TECH SARL et SPORTINGSOLS ;

CONSIDERANT que, sur la base de l'analyse comparative des offres, celle de l'entreprise SPORTINGSOLS apparait comme l'offre économiquement la plus avantageuse et ce quelle que soit l'hypothèse retenue au niveau des prestations spécifiques éventuelles ;

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 085-218501823-20230313-CM13032023_21B-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants, Madame FRADIN ne prenant pas part au vote :

DECIDE de retenir l'offre de la société SPORTINGSOLS pour un montant global de 234 847,20 € HT, soit 281 816,64 € TTC, comprenant la mission de base et les PSE 1, 2 et 3, soit :

PRESTATION	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
Mission de base	183 451,20	220 141,44
PSE 1 : Eclairage bandeau LED des courts de tennis	28 440,00	34 128,00
PSE 2 : Eclairage de la piste de padel	4 075,00	4 890,00
PSE 3 : portillons avec système de gestion d'accès	18 881,00	22 657,20
TOTAL	234 847,20	281 816,64

CHARGE Madame le Maire de signer le marché à intervenir avec le candidat retenu, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Nicole FIORI
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire